



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique unique préalable
aux demandes d'autorisation environnementale et d'autorisation de défrichement
pour l'aménagement d'un pont submersible sur la Soulondres à Lodève**

Le projet d'aménagement d'un pont submersible sur la Soulondres situé sur la commune de Lodève, porté par la SCI Château de Montplaisir, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L 214 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement délivrée au titre des articles L 341-3 et R 341-1 et suivants du code forestier qui se déroulera du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 soit 18 jours consécutifs.

Le responsable du projet à la SCI Château de Montplaisir auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Philippe MOREL, Responsable du domaine Tel :06 16 66 61 56 mail : vignoble-conseil@orange.fr.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER.

Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment le résumé non technique et le document d'incidences, sera déposé et consultable :

- en mairie de Lodève, siège de l'enquête, les lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et les mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- en mairie d'Olmet et Villecun les mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public, sur rendez-vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement - téléphone : 04 67 61 61 61.

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au jeudi 20 mai 2021 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Lodève, siège de l'enquête publique, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
M. Jean-Pierre BRACONNIER, commissaire enquêteur
«Enquête publique "SCI Château de Montplaisir»
Mairie de Lodève- 7 place de l'Hôtel de Ville
34 700 - LODEVE
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Lodève les jours suivants:
 - lundi 3 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00
 - jeudi 20 mai 2021 de 14h00 à 17h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les mesures prises par les collectivités au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture (Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - bureau de l'environnement) et ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État ([www.herault.gouv.fr/publications/consultation du public](http://www.herault.gouv.fr/publications/consultation%20du%20public)), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, la décision prise par le préfet de l'Hérault sera une autorisation environnementale ou un refus.